

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 387 - page 27

33 - Gironde

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Gironde.

LIGUE DE BILLARD D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES (LIGUE DE BILLARD ALPC).

Objet : organiser le sport billard et en favoriser l'accès à tous ; faciliter l'adhésion à la FFB de nouveaux membres ; promouvoir, diriger et développer la pratique des différents types de jeu ; organiser la pratique compétitive en respectant les codes sportifs et règlements ; veiller au strict respect des dispositions du code du sport relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ; participer à l'éducation par l'enseignement de ses disciplines et par la formation de ses cadres ; collaborer à la vie et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire régional en représentant le billard dans les instances régionales, et auprès des services concernés de l'État ; rendre compte à la FFB des résultats des épreuves organisées et des sanctions prises à l'encontre des groupements et des personnes ressortant de sa compétence ; contrôler la régularité des épreuves et la transmission des résultats ; délivrer les titres de champion de ligue.

Siège social : maison régionale des sports, 2, avenue de l'université, 33400 Talence.

Date de la déclaration : 16 mai 2016.